

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Date d'affichage :

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Christine BORRY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

- *Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI*
- *Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON*
- *Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE*
- *Madame Frédérique CORDESSE, qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN*

Absents (excusés) : *Madame Catherine POUJOL, Monsieur Alfred MAURO, Madame Patricia BONARDI, Monsieur Christian BALLOUARD, Conseillers Municipaux.*

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Danielle DECIS, désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bien, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir la séance en procédant à l'appel.

En raison de la démission de Monsieur LUYAT de son mandat de conseiller municipal et conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, nous avons le plaisir ce soir d'accueillir Madame BORRY qui est la suivante de liste et donc élue conseillère municipale de la Ville de Saint-Gilles depuis la date de la démission de Monsieur LUYAT, c'est-à-dire le 19 mai 2017. Vous me permettrez d'abord Madame BORRY de vous souhaiter la bienvenue, de vous féliciter de votre présence à ce Conseil municipal, à votre premier Conseil municipal. Je ne doute pas que vous aurez plaisir à y travailler, à y proposer des choses intéressantes, utiles pour notre Ville et que je sais que vous chérissez, que vous appréciez. Puis, pour une petite période d'adaptation, je n'en doute pas, vous verrez que nous tâchons de faire en sorte que les choses se passent bien dans un bon état d'esprit et qu'on puisse honorer le mandat que nous ont confié les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois. En tous les cas, bienvenue à vous. Bon travail et bonne continuation.

Vous souhaitez prendre la parole ?

Christine BORRY : Non.

Eddy VALADIER : Alors nous serons 29 votants ; la majorité sera donc de 15.

Avant que nous abordions l'ordre du jour, je vous rappelle notamment que pour le projet de délibération numéro 3 concernant le compte administratif, il conviendra de désigner un président de séance pour son vote, étant donné qu'en tant que Maire, je dois me retirer.

Concernant notamment les individualisations de subventions accordées à des associations ou à des établissements, je vous rappelle que sera noté au compte rendu et je vous demande d'y être vigilant, que les membres d'exécutif de Conseil d'administration : président, trésorier, vice-président, etc. ne prendront pas part au vote :

- cela concerne notamment l'association des festivités pour Saint-Gilles : Madame ARCHIMBAUD, Monsieur GUIDI, Monsieur PASSEMARD, Monsieur VIGUÉ ;
- pour le Basket Club saint-gillois : Monsieur VULTAGGIO qui en est le président ;
- pour le COS : Madame NOVELLI, Monsieur GARCIA, Madame HARTMANN, Madame AJMO-BOOT ;
- pour le CCAS de la Ville, ne prendront pas part au vote : moi-même, Madame NOVELLI l^{ère} adjointe, Madame HARTMANN, Madame MATTERA, Monsieur VIGUÉ, Madame ARCHIMBAUD, Madame FERNANDEZ, Madame CORDESSE.
- Pour la Croisée, ne prendront pas part au vote : Madame HARTMANN, Monsieur DUMAGEL, Madame BREUIL, Madame PAUL, Madame CORDESSE, Madame AJMO-BOOT, Monsieur BRUNEL, Monsieur GARCIA, Monsieur VULTAGGIO, Monsieur COLLARD.

C'est tout, puisque Monsieur LUYAT entretemps nous a donné sa démission.

Et qu'il conviendra sur le projet de délibération numéro 32 de désigner un représentant de la commune au SAGE de la Camargue gardoise. Je vous pose la question : souhaitez-vous un scrutin public ou un scrutin secret ? Public. Voilà, merci Monsieur LEFEVRE.

Je crois avoir fait le tour. Mais si à l'occasion du vote d'une subvention, je n'avais pas cité l'un de vos noms, vous n'hésitez pas à le signaler ; l'administration en prendra bonne note et ce sera consigné au PV de ce Conseil municipal.

Avant de procéder à l'examen de l'ensemble des délibérations, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire des 22 victimes de l'attentat de Manchester.

Eddy VALADIER : Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal des débats du 28 mars 2017

Eddy VALADIER : Chacun d'entre vous avait reçu la note explicative de synthèse des affaires soumises à délibération et je vous propose d'aborder le premier sujet qui concerne le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mois de mars dernier. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Allez-y Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui. Il apparaît dans ce procès-verbal de compte rendu qu'il y a de nombreux échanges qui apparaissent hors micro, notamment avec Madame POUJOL par exemple ou Madame BONARDI. Je voulais en connaître les raisons puisque cette description est inédite et depuis les différents conseils municipaux que nous avons le plaisir de réaliser ensemble, c'est la première fois que je vois ce type de mention et je voudrais connaître les raisons qui du coup ne donnent pas une retranscription exacte des propos échangés en ce lieu.

Eddy VALADIER : Probablement Monsieur LEFEVRE que, non pas dans l'emportement mais plus sûrement dans la précipitation, les orateurs n'ont pas pris le temps de solliciter la prise de parole au travers des micros et ne m'ont pas laissé le temps de leur attribuer, de sorte que les enregistrements n'ont pas été audibles. C'est pour cela que comme vous venez de le faire, je vous engage chacune et chacun d'entre vous lorsque vous souhaitez intervenir dans les débats, de lever la main, voire de m'interpeller, de bien appuyer sur le bouton ad hoc et de me laisser le temps moi-même de pouvoir vous donner la parole, sinon les propos que vous pouvez tenir, si le micro n'est pas en fonction, ne sont pas correctement enregistrés et donc cela occasionne des difficultés pour retranscrire le sens de vos propos. Voilà la raison Monsieur LEFEVRE de ce que nous a proposé le rédacteur de ce compte rendu.

Christophe LEFEVRE : Je voudrais apporter une précision à ce que vous venez de dire. Je suis d'accord avec vous dans une première prise de parole, néanmoins il s'agit d'échanges, cela veut dire qu'il y a eu des phrases enregistrées, vous avez répondu et la réponse n'est pas enregistrée, or il ne faut pas appuyer sur le bouton à chaque fois qu'on prend la parole, on appuie une fois. Auquel cas il n'est pas logique que certains propos n'apparaissent pas entre deux phrases.

Eddy VALADIER : Ce sera noté au compte rendu. Je vous remercie Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci d'en prendre note.

Eddy VALADIER : Pas d'autres remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

I. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : La délibération suivante concerne les informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou mes adjoints. Y a-t-il des demandes d'information concernant ces quelques décisions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Juste sur la première décision, c'est-à-dire la 115-12-2016 dans le cadre d'une convention de mise à disposition à Madame MARTINEZ. Juste pour information, vous n'avez pas spécifié quel était l'objectif ou l'usage alors que dans les autres décisions, vous l'avez mentionné. Donc je voulais savoir quel était l'usage de cette mise à disposition de parcelles situées lieudits Rantin et Combe de la Belle à Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Si ma mémoire ne me fait pas défaut et mes collègues élus me corrigeront, je crois qu'il s'agit de pâtures pour des chevaux.

Christophe LEFEVRE : D'accord, très bien. Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Vous aurez noté mes chers collègues, même si Monsieur LEFEVRE ne l'a pas relevé, qu'il me paraît important au travers de l'une de ces décisions de vous faire remarquer que la maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement urbain de nouvelles voiries de notre commune a été prise il y a quelques jours et donc le bureau d'études est en train de travailler sur un projet qu'il nous soumettra et que nous soumettrons nous-mêmes aux populations concernées. Les voies en cause sont :

- la rue Eyminy ;
- la rue du Ragierau ;
- le lotissement de la Pimpoune ;
- l'impasse des Glycines ;
- la route de Beaucaire à partir du lotissement Terre du Port jusqu'à ladite route de Beaucaire.

Ce sont des travaux, j'en avais fait part notamment au moment des vœux. J'avais laissé entendre à nos concitoyens que, si le budget le permettait, si les choses continuaient à ne pas être défavorables, nous aurions de nouveaux projets d'aménagement urbain à mettre en œuvre dès cette année, vous en avez une partie de cette liste. Ce n'est pas dit non plus que d'ici le 31 décembre 2017, nous n'ayons pas d'autres dossiers à lancer. Bien évidemment, cela ne va pas se réaliser dans les quelques jours, quelques semaines, mais ce sont des travaux désormais en préparation et qui je le crois étaient demandés par les populations utilisatrices.

Pas d'autres remarques ? Vous me donnez acte ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Budget Principal – Approbation du compte de Gestion 2016 du Budget principal de la Ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Concernant le budget principal, vous avez eu les résultats globaux et définitifs au travers du compte de gestion 2016 établi par Monsieur Philippe POUCHELON, receveur municipal.

Y a-t-il des questions concernant cette délibération sachant que les mêmes chiffres se retrouveront dans le compte administratif suivant, dont je ne doute pas qu'ils feront débats. Pas de questions ? Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'avais une question à vous poser. Il est certain que l'approbation du compte de gestion de toute façon est le reflet de ce qui avait déjà été vu en préambule, donc il n'y a pas de question particulière. Sauf que dans les annexes que vous m'avez remis d'ailleurs hors délai mais ce n'est pas grave, je n'ai pas eu le temps de tout analyser, j'avais une question et je n'ai pas trouvé la réponse. Je voulais savoir si vous pouviez m'indiquer quelles étaient les recettes fiscales générées par l'aéroport de Nîmes-Garons.

Eddy VALADIER : Vous ne le retrouverez pas dans le compte de gestion, cela est sûr, il ne faut pas chercher là.

Christophe LEFEVRE : Certes, mais à y être, je vous pose la question.

Eddy VALADIER : La Ville n'a pas l'individualisation. Si vous le voulez bien Monsieur LEFEVRE, croyez-le bien, que je ne perds pas mon temps – d'ailleurs je me demande même si j'en aurais le droit – de vérifier les contributions de chaque résident de cette commune. Je n'analyse pas les recettes fiscales à titre individuel, je crois ce serait déplacé de ma part d'avoir une telle curiosité à moins que je doute de la sincérité de certains éléments, ce qui n'est pas le cas.

Si vous parlez de la ZAC Mitra, ce qui est tout à fait autre chose, l'aéroport est un aéroport pour partie militaire. Vous le savez sur notamment le foncier sur les éléments qui relèvent de l'Etat, il n'y a pas d'impôt qui est perçu. Après sur la partie économique, bien évidemment, il y a une contribution notamment au titre du foncier bâti puisqu'il y a assez peu de taxes d'habitation perçues sur la partie économique. Sur la ZAC Mitra, je crois qu'entre l'an passé et cette année – et je me tourne vers Monsieur MILON, notre directeur financier – c'est une recette supplémentaire de l'ordre de 250 000 €. C'est cela Monsieur MILON ?

Effectivement, comme j'ai eu l'occasion de le dire, l'équipement progressif de cette ZAC au-delà de l'économie qu'elle génère en termes notamment de construction, ce sont aussi des recettes nouvelles qui abondent notre budget. Mais, il s'agit là non pas d'aborder le fond Monsieur LEFEVRE mais plutôt la forme et la sincérité de nos comptes puisque nous en sommes au compte de gestion.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le groupe front national, cela fait quatre. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

3. Compte administratif 2016 du Budget principal de la ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : La délibération suivante, il s'agit de débattre et d'adopter si vous le voulez bien, le compte administratif de l'année 2016.

Je vous propose de désigner Madame NOVELLI première adjointe, pour présider la séance demandant l'adoption du compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie. Donc c'est Madame NOVELLI qui présidera cette séance. Au moment du vote, je quitterai cette salle.

Y a-t-il des questions concernant le compte administratif ? Pas de question. Vous me permettrez donc de vous donner non pas du détail mais les grandes lignes du bilan de l'exercice 2016.

Le résultat de l'exercice 2016 :

- En section de fonctionnement s'est établi à la somme de + 2,7 millions d'euros, vous me permettrez de ne pas vous donner le détail des chiffres en millier, centaine, voire centime d'euros. Donc un résultat positif de 2,7 millions d'euros en section de fonctionnement.
- En section d'investissement, un résultat positif là encore de 651 000 €

Ce qui fait un ensemble positif de 3,37 millions d'euros.

En cumulé, le résultat définitif s'établit :

- En section de fonctionnement à + 5 millions d'euros ;

- En section d'investissement à + 223 000 €

Donc un ensemble positif de 5,2 millions d'euros. Je crois pouvoir vous le dire, mais c'est notre directeur financier qui me le signalait parce qu'il a des indicateurs de notation des collectivités, je me tourne une fois vers lui, je crois qu'on est plutôt bien noté Monsieur MILON.

Stéphane MILON : Très bien noté, oui.

Eddy VALADIER : Très bien noté, vous dites. Ce n'est pas moi qui l'aurais dit ; j'ai dit bien noté, vous dites très bien noté. Je vous en remercie.

Quelques chiffres pour que nous puissions avoir quelques ordres de grandeur sur un laps de temps que vous connaissez bien.

La capacité d'autofinancement nette de la Ville était :

- en 2014, de 1,3 million d'euros ;
- en 2015, de 1,977 million d'euros ;
- en 2016, légèrement plus, de 1,997 million d'euros.

Tout cela pour vous dire que l'action que chacune et chacun d'entre vous avaient conduite a permis dans un contexte difficile pour les collectivités, lié notamment aux baisses des dotations de l'Etat, non seulement de maintenir la capacité d'autofinancement que nous avons trouvée à notre arrivée, mais de nettement l'améliorer puisqu'elle a été améliorée de plus de 35 % sur la période.

Sujet également que je sais normalement d'intérêt pour vous et pour nos concitoyens, il s'agit de la dette. La dette de notre collectivité au 31 décembre 2016 est plus faible que celle au 31 décembre 2013, veille de notre élection. Elle a baissé durant cette période de - 1,2 million d'euros, grâce notamment au travail de nos services mais aussi de notre collègue Monsieur VIGUÉ.

Le taux moyen des prêts est en baisse de 0,92 % pour s'établir à 2,63 %. Cette politique de renégociation, Monsieur VIGUÉ, porte en cette troisième année pleinement ses fruits puisque c'est près de un point, c'est-à-dire près de 25 % de baisse de notre taux moyen de prêts.

Le taux d'exécution de nos dépenses qui reflète également à la fois la sincérité de nos prévisions et la capacité que nous avons avec l'appui de nos services, à exécuter au mieux nos recettes comme nos dépenses.

- le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est aujourd'hui en hausse pour s'établir à près de 95 % ;
- le taux d'exécution de nos recettes de fonctionnement est lui aussi en hausse pour s'établir à environ 99,5 %.

Cela signifie que lorsque nous faisons nos prévisions budgétaires en fin d'année n-1, on s'aperçoit qu'elles se réalisent grosso modo à plus de 95 % en fin d'exercice, de sorte que la transparence que nous avons promise à nos concitoyens, le sérieux et la rigueur dans la préparation budgétaire, ce n'est pas un vain mot, puisque cela se réalise quasiment de façon exhaustive.

De la même façon en matière de dépenses d'équipement :

- notre taux d'exécution des dépenses d'investissement s'est établi à plus de 75 % ;
- le taux d'exécution des recettes d'investissement à plus de 90 %.

On prépare un budget, quatorze ou quinze mois à l'avance et je vous en remercie toutes et tous y compris nos services, les prévisions ne sont pas si mauvaises que cela puisqu'on exécute pleinement ce budget.

Dernier point, je voudrais vous donner le volume de la trésorerie de notre Ville. Le 31 décembre de l'année 2016, la trésorerie de la Ville de Saint-Gilles s'établissait à 6 742 081 € et dans le même temps, vous le savez nous avons multiplié par 3,2 ou 3,5 nos investissements. La preuve est donc aujourd'hui donnée qu'on peut bousculer les habitudes, investir beaucoup plus que ce qu'il était fait auparavant, tout en ayant des résultats budgétaires à minima équivalents si ce n'est meilleurs. Bien évidemment, c'est dû au moins à deux paramètres :

- une gestion sérieuse, raisonnée, je ne dirais pas rigoureuse, de notre budget ;
- et la capacité que porte ce groupe majoritaire à mobiliser des subventions de façon là aussi beaucoup plus importante que ce qu'elle ne pouvait le faire dans le passé.

Donc, vous pouvez être rassurés sur la santé financière de notre collectivité, je vous en ai donné les chiffres et nos concitoyens les Saint-Gillois peuvent l'être tout autant, même s'ils voient beaucoup de travaux se réaliser actuellement sur notre collectivité.

Voilà les quelques mots sur quelques chiffres globaux que je souhaitais vous donner.

Dominique NOVELLI : Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre ce compte administratif ? Qui s'abstient ? Quatre.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 24, ABSTENTIONS : 4)

4. Affectation des résultats 2016 du Budget principal

Eddy VALADIER : La délibération suivante concerne l'affectation des résultats, d'ailleurs résultats que je viens de vous donner, notamment un solde de global de clôture de l'exercice 2016 d'un peu plus de 6 800 000 €

Ce qui vous est proposé ce soir c'est :

- d'affecter au compte dit 68 en investissement la somme supplémentaire de 3,5 millions d'euros ;
- de reporter en section d'investissement 1,8 million d'euros ;
- de réaliser un report à nouveau en fonctionnement de 1,5 million d'euros.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

5. Budget Supplémentaire 2017 (BS 2017) de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Troisième conséquence du vote de ce compte administratif, la proposition qui vous est faite d'adopter ce soir un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2017. Ce budget supplémentaire reprend notamment bien évidemment les résultats de l'exercice 2016 tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2016 et au compte de gestion de ladite année. Bien évidemment en intégrant la délibération précédente affectant les résultats. Je vous propose d'ajuster quelques crédits budgétaires en matière de :

- fonds de compensation de TVA ;
- de parts communales de taxe d'aménagement ;
- des produits fiscaux issus de la communication de l'état 1259 courant mars ;

- des dotations globales de fonctionnement qui nous ont été notifiées ;
- de petites variations de loyers communaux, de produits financiers ;
- des adaptations de subventions au centre communal d'action sociale suite à la reprise des résultats 2016 ;
- et ainsi que quelques écritures d'ordre.

Je vous propose d'inscrire des crédits supplémentaires en matière :

- de subventions aux associations ;
- de conventions d'entretien pluvial ;
- de dotations de recensement de la population ;
- quelques régularisations comptables, notamment celles liées à la décision de justice que nous avons fait appliquer concernant la SARL Café des Arts ;
- puis différentes opérations.

Compte tenu de ces éléments dont vous avez eu le détail, le budget supplémentaire qu'il vous est proposé d'adopter 2017 est arrêté à la somme de 11 880 297 €

Je vous propose d'inscrire en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, une somme supplémentaire de 10 265 184 € qui correspond en dépenses à un peu plus de 2 millions d'euros de reste à réaliser et un peu plus de 8 millions d'euros d'opérations nouvelles. Vous avez bien évidemment :

- le corollaire en recettes ;
- les excédents reportés de l'année 2016 ;
- le virement de la section de fonctionnement prévisionnel de 2017, 1,5 million ;
- le fonds de compensation TVA de 185 000 €

Le résultat que nous venons d'affecter est de 3,5 millions d'euros. Les subventions nouvelles que nous avons eues plaisir à connaître il y a quelques semaines, voire maintenant quelques mois, que Monsieur MILON intègre, est de l'ordre de 600 000 € de reste à réaliser d'encaissement de subventions. A retenir, un supplément en budget d'investissement de 10 millions d'euros.

En section de fonctionnement, je vous propose d'ajuster nos crédits à la hausse de l'ordre de 1,6 million d'euros, notamment par l'excédent reporté après affectation de résultats, c'est le 1 506 000 dans la colonne recettes qui grosso modo se compense avec le 1 531 000 de virement prévisionnel à la section d'investissement pour l'année 2017 et puis quelques ajustements : subventions aux associations, quelques crédits complémentaires pédagogiques pour nos écoles, des produits fiscaux qui se sont ajustés. Vous en avez eu bien évidemment l'ensemble du détail.

Concernant ce budget supplémentaire au titre de l'année 2017, y a-t-il des questions ? Allez-y Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui. Monsieur VALADIER, pouvez-vous nous développer ce que vous appelez la régularisation de la situation comptable, intitulée Café des Arts ?

Eddy VALADIER : La situation comptable, évidemment vous la connaissez, la Ville avait inscrit des provisions. J'ai donné précisément les chiffres à la population au travers d'un article de presse concernant l'issu de ce dossier. Je le rappelle en trois mots :

- une demande non acceptée par la Ville d'une indemnité d'éviction d'à peu près 200 000 €, ramenée par le Tribunal à un chiffre de l'ordre de 89 000 et quelques et le paiement des arriérés de l'ordre de 52 000 et quelques.

Le Tribunal ayant définitivement tranché cette affaire, nous avons fait appliquer cette décision de justice et nous l'intégrons maintenant que les éléments financiers sont connus au centime près, Monsieur Stéphane MILON les a ajustés dans ce budget supplémentaire.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Sur un budget de 35 millions, je vois où sont vos centres d'intérêt ; ils sont plus polémiques qu'autre chose.

Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. Ecoutez, je ne prends bien entendu pas cela pour un plébiscite, mais un certain satisfecit, vu les remarques formulées. Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour votre contribution.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

6. Approbation du compte de Gestion 2016 du budget du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles établi par Monsieur Philippe POUCHELON, Receveur Municipal de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : La délibération suivant concerne le compte de gestion 2016 du Port de plaisance. On est bien évidemment dans un domaine important mais dans un ordre de grandeur budgétaire plus modeste que le budget principal de la Ville. Je vous donne trois chiffres : le résultat de l'exercice de clôture de + 28 192,81 € Y a-t-il des questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. A la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

7. Compte administratif 2016 du Budget du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je vous propose pour le vote du compte administratif 2016 du Port de plaisance de désigner Madame NOVELLI première adjointe, comme présidente de la séance. Là encore, les résultats vous ont été donnés, c'est les mêmes que ceux du compte de gestion précédemment voté. Y a-t-il des questions ? Non ?

Dominique NOVELLI : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre. A la majorité. Merci.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 24, ABSTENTIONS : 4)

8. Affectation des résultats 2016 du budget du Port de plaisance

Eddy VALADIER :

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

9. Budget Supplémentaire 2017 (BS 2017) du Port de plaisance de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : La délibération numéro 9 concerne le budget supplémentaire 2017, notamment compte tenu des résultats qui viennent de vous être donnés. Il porte sur un total général, en dépenses comme en recettes, de 50 360 €. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A la majorité. Quatre abstentions.

ADOPTÉE A LA MAJORITE (POUR : 25, ABSTENTIONS : 4)

10. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour la réalisation de projets locaux pour l'année 2017

Eddy VALADIER : Délibération numéro 10, je vous propose d'aborder l'individualisation des subventions allouées aux associations locales. Il y a plusieurs délibérations.

Ce qui va vous être transmis pendant qu'on évoque les délibérations, il va vous falloir signer l'ensemble des éléments budgétaires que nous venons de voter. Faites attention à bien signer dans votre case. Je crois qu'une année, on avait eu des erreurs, il avait fallu rectifier le Conseil municipal d'après. Signez aussi pour les procurations que vous avez, donc chacun s'en souvient.

On poursuit, vous faites émarger.

La délibération numéro 10 concerne les propositions relatives aux subventions allouées à sept associations :

- le Club de l'athlétisme, 1 500 € ;
- APEL Li Cigaloun, 5 200 € ;
- l'Amicale des donateurs de sang, 100 € ;
- le Groupe ETO 30, 1 000 € ;
- les Premiers pas, 300 € ;
- Gym Tonic, 200 €
- le Rugby Club saint-gillois, 4 500 €

Il s'agit de subventions liées à des projets et non pas des subventions que nous verrons ultérieurement, relatives au fonctionnement plus courant des associations.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2017

Eddy VALADIER : La délibération numéro 11, il s'agit des subventions allouées aux dispositifs partenariaux pour l'année 2017 :

- l'association Ventoulet sport culture, 300 € ;
- l'association La Croisée, 55 000 € ;

- Saint-Gilles cœur de Ville, 1 000 € ;
- AIDAR Présence 30, 3 500 € ;
- Le CIDFF du Gard, 1 600 € ;
- La Mission locale Jeune, 20 000 € ;
- Les Petits Débrouillards, 1 500 € ;
- La société de l'école Samuel Vincent, 24 000 € ;
- Le relais d'assistante maternelle, 20 000 €

Y a-t-il des questions concernant ces propositions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question concernant la société de l'école Samuel Vincent.

Eddy VALADIER : Cela ne me surprend pas, c'est chaque année les mêmes, c'est récurrent ; cela doit être une obsession, vous ne devez pas aimer les Vincent ou les Samuel peut-être. Allez-y.

Christophe LEFEVRE : Non, j'aime tout le monde, rassurez-vous.

Néanmoins, de même que l'année dernière, c'est la même question. Sur le programme convenu avec l'association Samuel Vincent, association nîmoise au départ, on n'a pas eu le retour sur ce qui avait été fait sur Saint-Gilles, sachant que cette association nîmoise intervient sur toutes les communes alentours. On n'a pas eu sur Saint-Gilles le résultat.

Eddy VALADIER : Ecoutez, vous me donnez l'occasion de vous le donner comme l'an passé.

Christophe LEFEVRE : J'imagine que vous l'avez préparé.

Eddy VALADIER : Evidemment, ce n'est pas très difficile parce qu'en fait, vous n'avez qu'une question, chaque année elle revient. Au bout d'un an, cela ne percole pas trop ; deux ans, cela commence à monter à mon petit cerveau ; trois ans, j'arrive à intégrer ; et puis si je n'intègre pas, j'ai des collègues qui me le rappellent.

Donc, l'association Samuel Vincent qui assure notamment des missions de préventions spécialisées dans le cadre du contrat de ville signé notamment avec l'Etat et l'Agglomération, a assuré cette année le suivi et l'accompagnement de 78 jeunes, 54 garçons et 24 filles :

- 34 de 11 à 16 ans, 30 garçons et 4 filles ;
- 44 de 16 à 25 ans, 24 garçons plus 20 filles.

Vous voyez qu'on suit cela aux petits oignons.

Ils ont tenu des permanences régulières dans leurs locaux les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00, les vendredis de 14h00 à 16h00. Egalement, à la mission locale tous les lundis de 14h00 à 16h00. Ainsi qu'au centre social, les mardis de 14h00 à 16h00. Tout cela pour vous dire qu'ils sont sur le terrain, ils sont présents sur notre collectivité et ils assurent des missions de prévention sur près de 80 jeunes ou préadolescents.

Ils assurent également des présences préventives devant la sortie du collège, c'est vrai que c'était une demande de sa directrice que nous soyons présents et attentifs à la sortie des collèges, ceci aussi pour rassurer s'il le fallait les parents, repérer des comportements qui pourraient être sources de difficultés, voire inquiétants.

Ils font bien également aussi du travail de terrain pour aller à la rencontre, notamment des publics jeunes, essentiellement dans notre centre ancien, ils font cela à compter du mois d'avril jusqu'à la fin de la période estivale, les lundis, mercredi et vendredi après-midi.

Au-delà des actions individuelles, ils engagent aussi des actions collectives, notamment des actions éducatives d'insertion. Là, nous souhaitons que ces jeunes puissent être utiles à la collectivité en réalisant des travaux, c'est-à-dire qu'on peut assurer l'accompagnement, on peut assurer un suivi mais on veut aussi un retour, c'est-à-dire qu'on demande à ces jeunes de réaliser des efforts et donc de réaliser des petits travaux, notamment avec Habitat du Gard :

- ils participent à la journée d'éducation routière, parce que la protection aussi sur les comportements de délinquances routières est importante si l'on veut protéger nos adolescents ou nos plus jeunes ;
- nous les faisons également participer à des journées de ramassage de déchets en centre-ville comme à l'extérieur. Nous essayons de développer plus que ce qu'il n'est aujourd'hui ce que j'appellerais un comportement citoyen en matière d'environnement. Donc on leur fait ramasser des déchets, cela les incitera peut-être un peu moins à les jeter.
- on les fait, comme le disait aussi notre collègue Monsieur GUIDI, participer à la fête votive dans des missions de prévention de toute nature, comportements qui pourraient être violents, addiction à l'alcool, toute sorte de prévention.

Donc vous voyez, l'association Samuel Vincent, je crois pour les 24 000 € qu'il vous est proposé de lui attribuer, effectue des missions efficaces, concrètes et de terrain sur notre collectivité. Mais Madame BREUIL pourrait nous en dire bien évidemment beaucoup plus au titre de la Politique de la Ville qu'elle pilote.

Y a-t-il d'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non, je vous remercie.

Eddy VALADIER : Pas d'autre question. Pourtant, je m'étais préparé à tout. Le Répar'Café par exemple, j'aurais pu vous dire qu'il y avait eu 24 adultes, 12 enfants, on suit cela aussi, on y va au Répar'Café.

Donc sur cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Je vois que vous faites des efforts. Samuel Vincent, vous êtes parti contre, vous avez fini par vous abstenir et aujourd'hui vous êtes pour. C'est dire que petit à petit, nous vous amenons à nos projets. Vous aviez des a priori il y a deux, trois ans ; maintenant vous trouvez que ce n'est pas si mal. C'est bien, je vous en félicite, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : *hors micro*

Eddy VALADIER : Là, vous avez parlé hors micro, il y aura marqué hors micro.

Christophe LEFEVRE : *hors micro*

Eddy VALADIER : Mais je vous signale.

Christophe LEFEVRE : *hors micro*

Eddy VALADIER : Mais je sais. C'était pour vous expliquer, pour revenir au...

Donc, merci pour cette unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour l'année 2017

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12, elle concerne les subventions que je qualifierais plus usuelles mais non moins importantes à nos associations locales. Je ne vous les listerai pas toutes.

- la première, c'est pour l'association de Protection animale saint-gilloise, 10 000 € Je salue la présence de sa présidente Madame COCHET, c'est le hasard. Pas votre présence mais que cette subvention soit la première ;
- et la dernière, c'est le Vélo Club, 1 600 €

Vous avez entre ces deux extrêmes quatre pages de subventions que vous connaissez également.

Y a-t-il des questions ? Madame COCHET, non. Je suis désolé, mais vous savez je suis prêt à vous répondre hors séance formelle du Conseil municipal. Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Là aussi, je crois que vous faites des efforts. Il me semble que sur l'AEC habituellement, vous votiez... et maintenant hop vous votez pour, c'est bien. Je crois que vous allez finir par... Donc l'unanimité pour la délibération numéro 12.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2017

Eddy VALADIER : Puis, vous allez me permettre, pour la délibération numéro 13, de céder la parole à Madame HARTMANN et de donner la présidence à Madame NOVELLI. Pour tout vous dire, j'ai beaucoup parlé, je vais aller boire un petit coup.

Dominique NOVELLI : Madame HARTMANN, allez-y.

Catherine HARTMANN : Il s'agit de l'affectation d'une subvention allouée au CCAS de Saint-Gilles.

Le CCAS poursuit des missions en faveur de l'action sociale et notamment :

- la lutte contre l'exclusion ;
- l'insertion ;
- le soutien au logement et à l'hébergement ;
- le service d'aide à domicile.

Compte tenu des éléments qui précèdent, il invite le Conseil municipal à se prononcer sur le montant accordé à cette structure.

Au vu de ces éléments exposés ci-dessus, vu l'avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil municipal de voter la subvention qui s'élève à un montant de 302 704 €

Y a-t-il des questions ?

Dominique NOVELLI : Y a-t-il des questions ? Non.

Bien. On passe au vote alors ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. A l'unanimité. Merci.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Transfert d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive de l'Ecole Primaire (USEP) de l'école Jean Moulin pour l'année 2017

Monsieur Eddy VALADIER, Maire de Saint-Gilles, était absent de la séance.

Dominique NOVELLI : Délibération numéro 14, je passe la parole à Madame NOVELLI puisque c'est moi qui la présente.

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle accordée à l'USEP de l'école Jean Moulin pour un projet d'écriture et de lecture qu'ils ont effectué durant l'année avec l'achat de livres notamment et la venue d'une auteure avec laquelle ils ont travaillé sur plusieurs exercices pédagogiques avec les enfants.

Mais de mémoire, je vous l'avais déjà présenté en commission des finances, sauf que je n'avais pas le dossier réel papier produit par l'école pour pouvoir le faire voter en Conseil municipal, mais c'est un report.

Si vous avez des questions.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du Document Unique – Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)

Monsieur Eddy VALADIER, Maire de Saint-Gilles, était absent de la séance.

Dominique NOVELLI : Délibération numéro 15. Je vais céder la parole à Monsieur GARCIA qui va nous présenter la mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique. Donc c'est une demande de subvention auprès du Fonds national de prévention. Allez-y Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Madame la Présidente.

En fait, chaque employeur public est tenu d'établir un document unique qui permet l'évaluation des risques professionnels. Le centre de gestion du Gard en collaboration avec le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles s'est proposé de nous aider dans la réalisation de ce document.

Le Conseil municipal est donc sollicité pour valider cette offre et ainsi qu'une demande de subventions auprès du Fonds national de prévention. Voilà, c'est tout.

Dominique NOVELLI : Voilà. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Convention de mise à disposition d'un agent titulaire auprès de l'Association de Protection Animale Saint-Gilloise (APASG)

Monsieur Eddy VALADIER, Maire de Saint-Gilles, était absent de la séance.

Dominique NOVELLI : Délibération numéro 16. Je vous cède à nouveau la parole Monsieur GARCIA concernant la convention de mise à disposition avec l'Association de protection animale saint-gilloise.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. En fait, la Commune de Saint-Gilles met à disposition de l'Association de protection animale saint-gilloise un agent titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques pour exercer des fonctions de gestionnaire de fourrières de niveau hiérarchique correspondant à celui des fonctions exercées dans la commune de Saint-Gilles à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de trois ans et selon les conditions définies dans la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.

Donc, le Conseil municipal est saisi pour valider cette convention.

Dominique NOVELLI : Y a-t-il des questions concernant cette convention ? Non.

Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Marché de travaux – Réhabilitation et extension de la Halle Chouleur – Attribution – Lot 14

Monsieur Eddy VALADIER, Maire de Saint-Gilles, était absent de la séance.

Dominique NOVELLI : Délibération numéro 17. Il s'agit d'un marché de travaux concernant la réhabilitation et l'extension de la Halle Chouleur. Donc Monsieur GARCIA, je vous laisse la parole.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. En effet, lors du Conseil municipal du 28 mars 2017 ce marché avait été attribué, sauf le lot numéro 14, désenfumage, qui était infructueux. Donc le marché a été relancé, après une commission d'appel d'offres qui a statué le 12 mai 2017, c'est tout récent, parmi les entreprises qui avaient postulé. Donc le lot 14, désenfumage, a été attribué à la société SSI LANGUEDOC pour un montant de 13 648 € hors taxes. Donc, le Conseil municipal est saisi pour valider cette attribution.

Dominique NOVELLI : Bien, merci. Y a-t-il des questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Marché de fournitures – Fournitures et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la Ville de Saint-Gilles – Attribution

Eddy VALADIER : Décidément Monsieur GARCIA, la 18, c'est un marché de fournitures.

Jean-Pierre GARCIA : Toujours un marché, marché de fournitures pour la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la ville.

Cette délibération a prévu d'attribuer un marché de fournitures de repas pour les enfants des écoles maternelles, primaires du centre de loisirs, des repas adultes réguliers ou occasionnels et des pique-niques.

Le rapport d'analyse des offres suite à l'appel d'offres a été présenté à la commission d'appel d'offres du 12 mai 2017.

Donc ce marché a été attribué à l'entreprise ELRES SAS, connue sous le nom commercial d'ELIOR. Donc le Conseil municipal est saisi pour valider cette attribution.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Commission consultative des services publics locaux – Adoption du règlement intérieur

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA, vous pouvez poursuivre avec la délibération numéro 19.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. Les communes de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une commission consultative des services publics locaux. Cette commission est consultée lors de toute délégation de services publics ou de tout projet de création de service public à la délégation de services publics ou régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Donc, cette commission est constituée :

- du maire ou de son représentant ;
- de membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- et des représentants des associations locales nommées par l'assemblée délibérante.

Depuis 2014, cette commission a donc été créée. L'objet de cette délibération est d'adopter le règlement intérieur de cette commission.

Je suppose que tout le monde a eu connaissance de ce document.

Eddy VALADIER : Merci. Bien évidemment, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attribution de subventions

Eddy VALADIER : La délibération suivante qui porte le numéro 20, sera proposée par Madame BREUIL, elle concerne la rénovation de nos façades.

Géraldine BREUIL : C'est la délibération habituelle, maintenant qu'on a l'habitude de passer à chaque Conseil, qui permet aux propriétaires en centre ancien de bénéficier de subventions dans les travaux de ravalement de leurs façades.

Il s'agit de passer en délibération les subventions accordées du 8 mars au 3 mai 2017, soit sept projets, qui sont à ce jour éligibles, pour un montant de travaux de façades de 95 821 € sur la commune et qui correspond à une aide et des subventions communales de 20 689 €

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions.

Eddy VALADIER : Merci Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – attribution de subventions

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, vous pouvez poursuivre avec la délibération 21 qui concerne les devantures commerciales.

Géraldine BREUIL : Le corollaire pour les devantures commerciales, les attributions de subventions pour les devantures commerciales du 8 mars au 3 mai 2017 se résument en deux projets :

- un projet situé rue de la République qu'on connaît sous le nom Sushi d'Or ;
- le projet rue Gambetta pour Monsieur SWCHANDER Eric sur un montant de subvention totale de 7 673 € et donc pour un montant de travaux de 28 738 €

Eddy VALADIER : Merci Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Modifications de la délibération N°2015-03-09 du 31 mars 2015 relative à la prise en charge par la Commune des Voies, Réseaux et Divers (VRD) du lotissement Le Clos Camarguais I, rue du Galoubet

Eddy VALADIER : On va donner la parole désormais à Monsieur GILLI pour la délibération numéro 22 qui concerne le lotissement Le Clos Camarguais.

Serge GILLI : Par délibération 2015-03-09, la Commune prenait en charge les voies, des réseaux, VRD du lotissement Camarguais, rue du Galoubet.

En parallèle, l'association syndicale du Clos Camarguais, représentée par Monsieur PERNIX, a procédé à un bornage afin de conserver une partie de la parcelle cadastrée M 3038. La parcelle cadastrée M 3038 porte dorénavant le numéro 3655 pour une contenance de 1 672 m². Et la parcelle cadastrée section M 3039 reste inchangée.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : La délibération 23 est retirée.

24. Transfert au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) de la compétence IRVE : Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Eddy VALADIER : Je vous propose donc de passer à la délibération 24 qui concerne un transfert au Syndicat mixte d'électricité du Gard. Allez-y Monsieur GILLI.

Serge GILLI : La Commune de Saint-Gilles envisage le transfert au SMEG de l'exercice de la compétence IRVE, qui veut dire infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Vu les dispositions du Code général des collectivités etc.

Vu la délibération du bureau syndical du SMEG ;

Vu la délibération du comité du SMEG du 2 février

Considérant que le SMEG engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire ;

Considérant que le transfert de la compétence IRVE mis en place et organisation de service comprenant la création, l'entretien, voilà ce qui est important, exploitation des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

Considérant que pour inscrire une infrastructure de charges dans le programme de déploiement du SMEG et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêts confié à l'ADEME ;

Il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement des véhicules électriques et dans les deux ans à compter de la pose de la borne, sur tout emplacement de stationnement avec ou sans dispositifs de recharges, en surface ou en ouvrage, géré directement par la Collectivité.

Et qu'il convient également de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière.

La Commune s'engage de verser au SMEG 750 € par an de fonctionnement, plus l'investissement au départ de 2 500 €

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ?

En définitive, vous l'avez tous compris, nous allons mettre deux bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le parking Charles-de-Gaulle que nous sommes en train de restructurer. Donc nos concitoyens, comme nos visiteurs, qui ont des véhicules électriques pourront recharger lesdites batteries desdits véhicules.

S'il n'y a pas de question, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Convention pour l'implantation de conteneurs enterrés

Eddy VALADIER : Monsieur BRUNEL, je vous cède la parole pour une convention pour l'implantation de conteneurs enterrés.

Frédéric BRUNEL : Cette convention a pour objet de définir dans les conditions administratives, techniques et financières pour ces implantations.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-ville, la Ville a souhaité l'implantation de conteneurs enterrés pour le verre.

Dans cette délibération-là, c'est pour quatre emplacements : deux sur le parking Charles-de-Gaulle et deux sur la place Frédéric-Mistral.

Eddy VALADIER : De verre et de tris.

Frédéric BRUNEL : Oui, ce sont des binômes, c'est implanté.

Eddy VALADIER : Et l'agglomération nous les paie ?

Frédéric BRUNEL : Nous faisons l'ouvrage, donc la cuve d'à peu près 50 m³ et après, ils présentent et fournissent le matériel adéquat, donc la cuve, l'opercule, l'entretien et la collecte de l'ensemble.

Eddy VALADIER : Bonne opération pour la Ville, Monsieur BRUNEL, c'est cela ?

Frédéric BRUNEL : Oui, voilà.

Eddy VALADIER : Bravo. Bravo aussi à Monsieur GILLI avant pour les... Donc le parking aussi Charles-de-Gaulle et la place Frédéric-Mistral que nous allons également rénover.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui, je voulais vous poser une question sur ce concept de conteneurs enterrés puisque je crois savoir qu'il y en a déjà trois rue de l'Ourdre, c'est cela, dans le lotissement les Vignes 1 ou 2. Et ils ne sont pas en fonction, il y a celui du verre qui est en fonction mais les autres sont soudés, il y a une plaque qui empêche leur fonctionnement. Je voulais savoir dans quelles mesures ils pouvaient être opérationnels, si ceux du parking Charles-de-Gaulle l'étaient. Je ne parle pas du verre évidemment, je parle du reste.

Eddy VALADIER : Ils ont été réalisés à une époque un peu lointaine mais sans correspondre aux conditions techniques d'exploitation. Donc, c'est pour cette raison qu'ils ne peuvent pas être utilisés à l'exception du conteneur à verre. Donc ils ont été condamnés à la demande au moins d'un riverain parce qu'en fait, ils ne l'étaient pas et cela servait tout de même de dépôt, n'est-ce pas, Monsieur BRUNEL ?

Frédéric BRUNEL : Oui, si vous vous êtes approché une fois de ces conteneurs avant qu'ils ne soient justement sécurisés, il y a deux styles de prise pour ces conteneurs-là : le simple crochet avec un camion grue, où là c'était comme un champignon où il faut avoir un crochet à double effet de vérins pour soulever et après presser pour ouvrir la benne. Comme cela a été fait à une époque un peu avant-gardiste sur les conteneurs enterrés, ce n'était pas normalisé, il y avait plusieurs modèles. Maintenant, on n'assiste qu'au modèle le plus simple de levage. Alors, comme on ne pouvait pas se permettre juste pour deux conteneurs de demander aux prestataires d'avoir un camion spécifique, voilà pourquoi ils ont été condamnés. Mais cependant sur les trois cuves, il y en a une cuve faite sur-mesure pour la colonne à verre puisqu'en plus les cuves n'étaient pas aux normes de celle-ci.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : Vous voyez en l'occurrence par cette intervention de Monsieur BRUNEL que les dossiers sont à la fois suivis, analysés et connus techniquement. Parce que le double effet de vérins, je vous avoue que lorsque je m'étais rendu avec Monsieur BRUNEL sur le site, cette nuance technique entre le double effet de vérins, si j'ai bien compris avant-gardiste mais inopérant, et le simple effet de vérin actuel, c'est-à-dire le crochet.

Frédéric BRUNEL : Au crochet simple voilà. Il vaut mieux que ce soit en push-pull.

Eddy VALADIER : Mais efficient, il vaut mieux que ce soit en push-pull. Tout cela pour dire, je crois qu'une réponse plus que précise vous a été apportée par Monsieur BRUNEL.

Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : J'avais une autre question moins technique mais qui m'interpellait, à savoir que j'ai pu par le passé constater que quelquefois le parking Charles-de-Gaulle avait été inondé. On comprend que si la création de l'ouvrage appartient à la Mairie, les équipements appartiennent à l'Agglomération. Je voulais savoir qui était responsable s'il y avait des inondations, si le matériel était HS de ce fait-là. Comment cela se passait parce que je n'ai pas trouvé dans la convention de passage relatif à cet aspect. Même si ce n'est pas très important, c'est une question qui m'avait interpellé.

Eddy VALADIER : Soyez-en rassuré, cet élément a été traité. D'abord sur la question du risque, ce sont des cuves en béton et des conteneurs métalliques. Donc, si les fosses étaient un jour inondées, on enlèvera le conteneur métallique avec un simple effet de vérin. On prendra une petite pompe, qu'on pourra appeler une pompinette, et on videra la cuve mais qui est en l'occurrence plutôt un cuvon.

Je crois donc que vous pouvez être rassuré Monsieur LEFEVRE, il n'y a pas d'inquiétude quant à la pérennité des équipements. Mais vous ne croyez pas si bien dire, parce qu'avec l'Agglomération, nous avons

travaillé un petit moment pour prévoir une petite rehausse du positionnement de ces conteneurs simple vérin, tout en conservant une accessibilité à mobilité réduite. C'est cela Madame BREUIL ?

Donc soyez rassuré. On sait que ce terrain peut recevoir un volume hydraulique. Donc on a prévu une petite rehausse pour qu'au moins pour des ruissèlements modestes, nous ne devions pas faire appel à la pompinette pour vider le cuvon. Et trois, mettre une rehausse, il fallait tout de même ne pas oublier l'accès aux personnes à mobilité réduite, ce qui a été prévu.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur LEFEVRE et merci Monsieur BRUNEL. Je crois que je ne serai pas seul à dormir moins bête ce soir et ma curiosité, si on ne finit pas trop tard, je vais aller voir, comme dirait une certaine de nos collègues Google, cet effet double levier, cela m'intéresse.

Bien. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : On passe plus de temps sur deux conteneurs enterrés que sur 40 millions de budget, mais c'est utile.

26. Fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés par la commune pour l'année scolaire 2016-2017

Eddy VALADIER : Cette délibération, je souhaiterais Monsieur le directeur général des services, que vous ne nous la présentiez plus parce qu'il reste quatre instituteurs en France, quatre agents de l'Education nationale qui ont le statut d'instituteur.

Je vous propose que si par chance, le dernier instituteur vivant venait finir sa carrière à Saint-Gilles, on introduirait à ce moment-là ladite délibération avec une antériorité à sa date d'arrivée.

Donc, je vous propose que ces indemnités prévisionnelles hypothétiques de 2 808 €, excusez-moi Madame NOVELLI, mais il faut arrêter de la mettre dans les tuyaux là, parce qu'elle ne sert à rien et cela nous fera deux pages d'économie de papier et d'impression.

Monsieur LEFEVRE, vous en êtes d'accord ?

Christophe LEFEVRE : Excusez-moi ?

Eddy VALADIER : Ce n'est pas grave. Pas de questions Monsieur LEFEVRE ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Aménagement de la RD 6572 en traversée d'agglomération : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (co-maîtrise d'ouvrage)

Eddy VALADIER : La délibération numéro 27 vous sera présentée par Monsieur SEVILLA. Elle concerne l'aménagement de la route départementale 6572. Vous pouvez y aller, Monsieur SEVILLA.

Christophe SEVILLA : Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département du Gard pour le financement de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement urbain du centre-ville de Saint-Gilles.

Suite à cette demande, le Département a décidé d'apporter à la Commune une participation de 60 % sur le montant hors taxes des études relatives aux travaux d'aménagement et de sécurité sur la RD 6572 en agglomération.

La réalisation de cette étude relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage, il est proposé de conclure une convention désignant la Commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée. C'est tout.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur SEVILLA. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

Christophe LEFEVRE : Merci. Donc, cette étude porte sur les travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 6572 en agglomération. Je voulais savoir si au titre de la sécurité, cette étude incluait éventuellement la réalisation potentielle d'un rond-point au carrefour d'Intermarché puisqu'il est en agglomération ; il s'agit bien de la RD 6572 qui va donc du pont et qui part sur la route de Vauvert.

Eddy VALADIER : Il vous aurait fallu, Monsieur LEFEVRE, reprendre la délibération du 27 septembre 2016 qui vous précisait qu'il s'agissait de la rue Gambetta.

Christophe LEFEVRE : Oui, d'accord. Mais comme on parle de l'agglomération et que ce carrefour est dans l'agglomération, je voulais savoir si cela portait éventuellement, si vous aviez la volonté de l'étendre à cette éventualité.

Eddy VALADIER : Je viens de vous y répondre, il suffit de reprendre les délibérations afférentes à ce dossier, il s'agit de la rue Gambetta.

Christophe LEFEVRE : Donc, la réponse est non.

Christophe SEVILLA : Il faut savoir que le boulevard Gambetta est la RD 6572, ensuite a été mise en place une déviation que tous les véhicules prennent pour passer de l'Intermarché et aller jusqu'au carrefour de la route de Vauvert et c'est de cela que vous parlez. Or, les aménagements urbains dont on parle, on parle de l'agglomération, du centre-ville. Comme le boulevard Gambetta fait partie de la compétence du Département, il est évident que le Département participe aux études et c'est la délibération que je viens de vous présenter. Il s'agit bien de l'aménagement urbain du boulevard Gambetta qui fait partie de la RD 6572.

Eddy VALADIER : Et qui sera – si vous me le permettez, Monsieur SEVILLA – payé par le Département. Je sais où vous voulez en venir Monsieur LEFEVRE, mais vous voulez que la Ville porte des travaux sur des infrastructures dont elle n'a pas la compétence, c'est-à-dire les routes départementales. Il est hors de question que notre Ville se substitue au Département.

Donc, vous demandez à la Ville de Saint-Gilles – pour être clair – de payer un giratoire pour le Département du Gard. Je ne gaspille pas l'argent des Saint-Gillois, ce sont des affaires qui sont de l'ordre de 800 000 € à un million d'euros, je ne vais pas faire des travaux à la place du Département. Je cherche, nous cherchions avec mes collègues depuis le début de notre mandat de faire le contraire, c'est-à-dire de plutôt amener nos partenaires à nous financer ou à réaliser des travaux sur notre Collectivité qu'à payer avec l'argent des Saint-Gillois des travaux que doivent réaliser d'autres collectivités.

Christophe LEFEVRE : Ce n'est pas mon propos.

Eddy VALADIER : Oui, c'était ce propos que vous parlez.

Christophe LEFEVRE : Non, non à savoir que...

Eddy VALADIER : Bien. Mais si ce n'est pas votre propos, je le retire.

Christophe LEFEVRE Ne me coupez pas le micro.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christophe LEFEVRE : Vous ne voulez pas me laisser vous répondre là-dessus alors ?

Eddy VALADIER : Je n'ai pas posé de question donc...

Christophe LEFEVRE : Mais je veux apporter une précision à mon propos.

Eddy VALADIER : Allez-y, précisez.

Christophe LEFEVRE : Je disais que donc dans cette volonté de sécuriser cette RD au même titre que le pont va être fait, je trouvais intéressant de proposer de faire un rond-point, il n'est pas question de le faire financer par la Commune, de même qu'il n'est pas question de faire financer le pont par la Commune donc c'est dans la même logique.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, si vous aviez lu la délibération et la convention, vous auriez vu qu'il était noté à l'article 3 la prise des zones d'étude :

- la rue Gambetta ;
- la place Gambetta ;
- le boulevard Chanzy.

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Alors ne posez pas de question si vous connaissez la réponse ou alors il y a des travers...

Christophe LEFEVRE : Donc, vous n'avez pas la volonté d'aller plus loin.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout cela pour une unanimité. Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Réhabilitation de l'immeuble Cazelles – Demande de Subvention à la région Occitanie

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA concernant la réhabilitation de l'immeuble Cazelles.

Jean-Pierre GARCIA : Je suis un peu gêné de présenter cela parce qu'on va demander pour ce projet, si je compte bien, la cinquième subvention à la Région.

Donc, le Conseil municipal est saisi pour vous autoriser à demander, on a estimé à 250 000 €, voilà. Ce qui restera à la Commune 276 000 € pour la réhabilitation de la salle Cazelles.

Eddy VALADIER : Ecoutez, si vous y arrivez Monsieur GARCIA, je crois que notre population ne vous en tiendra pas rigueur, tout au contraire. Comme je disais, il vaut mieux faire payer les autres que payer nous-mêmes. Mais là aussi nous verrons si...

Y a-t-il des questions ? D'habitude, Madame DELGA, vos amis la mettent au Tribunal, donc vous êtes plutôt contre dès qu'il s'agit de la Région.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Christophe LEFEVRE : *Hors micro*

Eddy VALADIER : Attendez, je vous donne la parole.

Christophe LEFEVRE : Vous m'interpellez sur Madame DELGA, pouvez-vous développer votre remarque ?

Eddy VALADIER : Je sais que mon collègue Maire de Beaucaire qui est un de vos amis, a mis je crois Madame DELGA au Tribunal par deux fois.

Christophe LEFEVRE : Oui et alors ?

Eddy VALADIER : Je sais que vous n'avez pas trop d'atomes crochus avec Madame DELGA, mais moi oui.

Christophe LEFEVRE : Mais je ne vois pas ce que cela vient faire dans le débat là.

Eddy VALADIER : Non, mais bon. Vous êtes pour ?

Christophe LEFEVRE : Oui, on est pour bien sûr.

Eddy VALADIER : Bien, c'est super, une belle l'unanimité. Je vous remercie. Tout le monde est pour.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Mission d'élaboration du projet scientifique et culturel du musée – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, la délibération suivante concernant la DRAC.

Géraldine BREUIL : En date du 13 décembre 2016 et du 21 février 2017, nous avons sollicité une subvention auprès de la DRAC pour la mise en œuvre d'une mission de saisie des données dans le logiciel « Micromusée » afin d'informatiser les collections du musée.

Lors de réunions de concertation avec les services de la DRAC, récemment, et afin de conduire tous les travaux de préfiguration nécessaires à l'élaboration du projet scientifique et culturel du futur musée, il s'est avéré nécessaire d'augmenter le temps de travail de cette mission et de la porter de trois mois à neuf mois, tout en sollicitant une aide supplémentaire auprès des services de la DRAC afin que cela ne coûte rien de plus à la Commune, en passant sur un temps de mission supplémentaire.

Donc par cette délibération, nous sollicitons la DRAC pour le financement de cette mission.

Eddy VALADIER : Donc si je comprends bien Madame BREUIL, vous vous êtes fait financer le logiciel.

Géraldine BREUIL : Oui.

Eddy VALADIER : Maintenant, vous faites financer la personne qui saisit les données dans le logiciel.

Géraldine BREUIL : On était déjà financé pour cette personne-là. Mais en fait, on est plus financé pour pouvoir la maintenir davantage auprès de nous et finalement pour un coût, estimé par la Commune, inférieur à si on l'avait gardé moins longtemps cette personne-ci.

Eddy VALADIER : Si vous pouviez voir s'ils ne peuvent pas nous financer la consommation d'électricité, de logiciel et le papier, on ne sait jamais. C'est bien.

Des questions sur la saisie des données dans le logiciel « Micromusée ». Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. Restauration du tableau « Saint-Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba » - Demande de subvention

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, vous pouvez poursuivre avec des demandes d'aides financières pour la restauration du tableau « Saint-Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba ».

Géraldine BREUIL : Voilà. C'est un tableau classé au titre des monuments historiques. Ce tableau est accroché au fond de l'abbatiale dans le cœur, il est en mauvais état de conservation et sa restauration a été jugée prioritaire par le conservateur des antiquités et objets d'arts du Gard.

Ce projet fait suite à l'initiative lancée en 2016 qui a vu la restauration du tableau « Saint Marc » s'achever l'an dernier et s'inscrit donc dans une campagne de restauration du patrimoine mobilier classé de l'abbatiale de Saint-Gilles.

Nous sollicitons à la fois la DRAC pour une subvention estimée à 50 % sur un montant estimé aussi à 26 000 €. Donc, on demande une subvention de la DRAC à hauteur de 50 % et 30 % au pays Garrigues et Costières-de-Nîmes au titre du programme LEADER, c'est-à-dire des Fonds européens, afin de financer cette restauration.

Eddy VALADIER : Tableau réalisé par le peintre DOZE, c'est cela ?

Géraldine BREUIL : Oui, c'est cela.

Eddy VALADIER : Mais j'ai oublié son prénom. Qui peut m'éclairer là ?

Donc, le peintre DOZE qui, je crois, est un peintre Uzétien, c'est cela ?

Géraldine BREUIL : Non, là je ne peux pas préciser.

Eddy VALADIER : C'est Melchior DOZE, qui est un peintre Uzétien – Merci Madame DECIS.

Je demande à Madame PAUL de nous donner d'ici la fin de la séance quelques éléments sur Melchior DOZE, peintre Uzétien, ou à Madame PEREZ aussi.

Y a-t-il des questions concernant la restauration dudit tableau ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Désignation d'un représentant de la Commune de Saint-Gilles au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue Gardoise

Eddy VALADIER : Délibération suivante. Elle concerne la désignation d'un représentant de la Commune au SAGE, c'est-à-dire à la Commission locale du SAGE de la Camargue gardoise.

Il vous est proposé, pour le groupe majoritaire, de désigner Monsieur SANTUCCI Cédric, notre spécialiste du SAGE de la Camargue gardoise, riziculteur patenté.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Oui, Monsieur LEFEVRE, pour la forme.

Vous avez accepté un vote à main levée, donc :

- pour Monsieur LEFEVRE, quatre ;
- pour Monsieur SANTUCCI, c'était 29 moins 4 je crois, c'est donc 25.

Monsieur SANTUCCI, soyez brave au SAGE.

32. Demande de subventions à l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville

Eddy VALADIER : Il s'agit de solliciter l'Etat au titre de la dotation Politique de la Ville pour trois dossiers :

- le premier dossier, la réhabilitation de l'immeuble Cazelles, situé dans le périmètre du contrat de ville ;
- le second dossier, il s'agit de la réhabilitation de la cour de l'école Laforet en complément des travaux d'agrandissement et de réhabilitation que nous avons inaugurés l'an passé ;
- et le troisième dossier, il s'agit de l'aménagement de la place Jean-Jaurès qui est inscrite dans la convention PNRQAD.

Donc on sollicite l'Etat pour :

- la salle Cazelles de 176 250 € ;
- la réhabilitation de la cour de l'école Laforet, 64 000 € ;
- l'aménagement de la place Jean-Jaurès, 400 000 €

On n'aura peut-être pas tout mais il y a un appel à projets, on y est allé. Je vois Madame BREUIL qui guinche, il faudra qu'elle se rattrape au Conseil municipal du mois de juin, elle sait pourquoi. Je lui avais dit que je serais plus rapide qu'elle. Mes dossiers sont passés, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions concernant ces demandes ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Je vous rappelle, je ne l'ai pas fait au moment de la délibération, que bien entendu, tous les membres de Conseil d'administration, exécutif, des associations n'ont pas pris part au vote. Notre directrice générale de l'administration me signalait que je devais vous le rappeler.

Alors, qui peut nous dire trois mots sur Melchior DOZE ? Il faut qu'on connaisse les... Non, personne ? Allez, je vous cède la parole Madame PAUL. On aura appris deux choses au moins ce soir le double vérin et on en saura plus sur Melchior DOZE. Allez-y.

Lauris PAUL : Alors, né à Uzès en décembre 27 et décédé en avril...

Eddy VALADIER : Décembre 27, ce n'est pas 1927.

Lauris PAUL : 1800, pardon, 1827 oui. Donc, installé à Nîmes dès l'âge de quinze ans, le jeune Melchior entre à l'école de dessin de la ville, dirigée alors par Numa BOUCOIRAN. Il se perfectionne ensuite en peinture auprès d'Hippolyte FLANDRIN, venu à Nîmes pour décorer la toute nouvelle église Saint-Paul.

La première œuvre à le faire véritablement connaître, alors qu'il n'a que 25 ans, est une « Visitation », d'abord présentée à Nîmes en 1852, puis exposée à Paris à l'exposition universelle de 1855, pour enfin orner la collégiale Notre-Dame-des-Pommiers à Beaucaire. Ensuite, s'étant presque entièrement consacré à la peinture religieuse, il décora donc de nombreuses églises du département du Gard.

Il a également dessiné les cartons de deux mosaïques de la basilique Notre-Dame du Rosaire à Lourdes : *La Nativité* en 1893, et *L'Annonciation* en 1895. Se distinguant par le caractère hiératique des personnages,

ce sont les deux premières en date des quinze mosaïques de la basilique illustrant les mystères du Rosaire. Il a aussi réalisé quelques portraits dont deux sont exposés à l'Académie de Nîmes, dont il fut membre de 1874 à sa mort.

En 1851, il est nommé professeur-suppléant à l'école municipale de dessin. Après, suite au décès de Numa BOUCOIRAN il est promu, par arrêté du 4 mars 1875, directeur de l'école de dessin et conservateur du musée de Nîmes. Il expose au Salon de Paris de 1861 à 1879, essentiellement des sujets religieux. Une rue de Nîmes porte son nom, au nord du mont Duplan et en intersection avec la rue Hippolyte-Flandrin. Voilà.

Eddy VALADIER : En tout cas, bravo à Madame DECIS qui en connaissait le prénom. Monsieur VULTAGGIO aussi.

Ecoutez, je vous remercie pour la tenue de ces débats et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.